

Cette LETTRE N° 5 est particulière car elle est essentiellement consacrée à présenter le compte-rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 janvier 2020.

A l'issue de cette assemblée, le conseil a renouvelé son bureau ; ont ainsi été élus

Pascale GOBERT présidente,

Jacques ROLLAND, vice-président et

Marie-Christine CHAMBE, trésorière.

Auparavant, nous vous communiquons une information importante pour la MSA : le résultat de la participation aux élections de la MSA. Par ailleurs, nous avons appris le décès de trois collègues.

Elections 2020 : l'attachement des adhérents confirmé

648 251 adhérents votants se sont mobilisés sur tout le territoire et 29 584 candidats ont rendu possible ce nouvel exercice démocratique.

Le taux de participation global (tous collèges confondus) est de 26,08 %.

Le taux de participation par collège :

1er collège : 32,9 %.

2e collège : 20,3% (CFDT : 41,2 % ; CGC : 27,29 % ; CGT 18,95 % ; CFTC : 3,44 % ; FO : 9,02 %).

3e collège : 31,16 %.

Disparitions : Nous avons appris avec tristesse le décès de trois collègues :

- Claude DOUCET, le 27 décembre 2019
- Gérard GENAUD, le 30 septembre 2019
- Claude LOUBRY, le 28 avril 2019

Nous demandons à cette occasion à tous ceux d'entre vous qui ont connaissance de la disparition d'anciens collègues de nous le faire savoir, car nous sommes parfois informés tardivement.

Renouvellement de l'adhésion : pensez à renouveler votre adhésion en envoyant votre chèque de 45 € à l'ordre de l'ADIR-MSA, à Jean-Jacques WERTHE 49 av Carnot, 25000 BESANÇON ou en faisant un virement sur le compte de l'ADIR-MSA

IBAN : FR76 1250 6250 0056 5212 1198 428 BIC : AGRIFRPP825

L'ASSEMBLEE GENERALE du 30 janvier 2020

Nous vous présentons ci-dessous un résumé des travaux de l'assemblée générale s'est tenue le jeudi 30 janvier 2020 à 10 h au siège de l'association, à Bobigny.

Nous étions 17 présents et 26 membres avaient envoyé un pouvoir sur 80 adhérents.

LE RAPPORT MORAL : Les points essentiels du rapport moral présenté par Pascale GOBERT, présidente de l'association étaient :

- Un rappel du passage de l'ANCDRMA à l'ADIR-MSA :L'ADIR-MSA est née le 13 novembre 2018, suite à la scission de l'ANCDRMA en deux entités distinctes, l'une regroupant les membres issus de Groupama (l'AGREG) et l'autre, l'ADIR-MSA (Association des Dirigeants Retraités de la MSA) ceux issus de la MSA.
Le principal souci du conseil a été de susciter l'adhésion des anciens adhérents de l'ANCDRMA :Lors de la dissolution, 105 adhérents étaient d'origine MSA. Suite à nos relances, 17 anciens adhérents nous ont signifié leur désir de ne pas intégrer l'ADIR-MSA et 17 autres membres de l'ANCDRMA n'ont jamais répondu à nos sollicitations. Enfin, nous avons eu à déplorer le décès de 4 anciens (dont 1 ayant adhéré).
Fort heureusement, 12 nouveaux adhérents sont venus grossir nos rangs. L'effectif au 1^{er} janvier 2020 est donc de **80 adhérents**. (1 cotisant décédé).
- L'activité du conseil d'administration :Le conseil d'administration s'est réuni trois fois.
En janvier, le directeur général de la CCMSA, François-Emmanuel BLANC nous a consacré un long moment au cours duquel il nous a présenté ses priorités pour la MSA : proximité, guichet unique, ruralité.
A chaque réunion, le point a été fait systématiquement sur les adhésions et sur les contacts que chaque administrateur s'était engagé à prendre pour recruter de nouveaux adhérents ou pour faire revenir les anciens.
Nous avons aussi mis au point l'organisation de la journée décentralisée à Lyon.
Le conseil a également débattu de nos partenariats avec la FNAROPA et avec le SNADMSA avec lesquels il souhaite que nos liens soient renforcés.
- La communication : Un des objets principaux de notre association est la communication et l'information de nos membres sur la MSA, et c'est avec les « lettres » que nous souhaitons réaliser cet objectif ; nous avons publié 4 « lettres » en 2019.
Notre site internet devrait également permettre de passer de l'information et nous devons y travailler car actuellement, il est peu utilisé.
Enfin, les abonnements au Chêne Vert et au BIMSA complètent nos outils d'information et nous devons revoir les modalités d'abonnement à ces deux bulletins.
- La journée décentralisée à LYON sur « Les évolutions du métier d'agent de direction en MSA » : La première de ces journées s'est déroulée le 7 novembre 2019, à Lyon, et cette rencontre a tout à fait répondu à notre souhait, avec douze adhérents et deux directeurs généraux en activité venus apporter leurs témoignages.Le compte-rendu détaillé de cette journée a été fait dans la lettre N° 4.
Une nouvelle journée décentralisée sera organisée en Bretagne en 2020, en septembre et sans doute sur une journée et demie.

LES COMPTES :

Jean-Jacques WERTHE, trésorier, a présenté les comptes 2019, qui se traduisent par
Des **recettes pour 3 634.37 €**, nettement inférieures aux prévisions, essentiellement du fait d'un nombre de 26 cotisants de moins que prévu,
Des **charges pour 4 200,82 €**, globalement bien maîtrisées,
d'où le résultat déficitaire de **- 566.45 €**.

Malgré le résultat déficitaire, l'assemblée générale a décidé de maintenir la cotisation à 45 €.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les statuts prévoyant que la première année, un tiers du conseil doit être renouvelé, 4 postes étaient à pourvoir. Trois administrateurs sortants ne se représentaient pas : René BIROT, Jacques PORTIER, et Jean-Jacques WERTHE. A l'issue du vote, trois nouveaux administrateurs ont été élus : Marie-Christine CHAMBE, Fabienne LAGOEYTE, Jean-Luc CERNEAU et Pierre VIRLOGEUX renouvelé dans son mandat.

Intervention d'Edgard CLOEREC, président du SNADMSA (syndicat national des agents de direction MSA) : A l'issue de l'assemblée générale, Pascale GOBERT a joint Edgard CLOEREC par téléphone et celui-ci nous a fait part des préoccupations actuelles du SNADMSA et de ses adhérents, devant les évolutions de la MSA, tant du point de vue du management des agents de direction que de l'ambiance générale régnant dans le réseau.

L'assemblée générale s'est terminée par une intervention du Directeur Général de la CCMSA qui a répondu à nos nombreuses questions.

INTERVENTION du DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA.

En accueillant François-Emmanuel BLANC, directeur général de la CCMSA, la présidente le remercie d'abord pour l'appui que nous apporte la CCMSA pour le fonctionnement de notre association : prêt de salles, prise en charge des repas, communication sur l'actualité etc. Elle lui rappelle qu'un des objets de l'ADIR-MSA est de permettre à ses adhérents de rester informés de ce qui fait la vie de la MSA, en particulier, en ces périodes de négociation de la COG et de réforme des retraites.

Avant d'évoquer longuement les incidences de la réforme des retraites, Monsieur BLANC nous rappelle que la MSA, avec son guichet unique, est déjà fortement impactée par les nombreuses réformes de la protection sociale : déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) ; prélèvement à la source des impôts, pensions alimentaires etc... et cela à un rythme très important qui met les équipes sous tension et suppose l'expression d'une « doctrine MSA » sur tous ces sujets à la demande des pouvoirs publics.

Ainsi, François Emmanuel BLANC nous informe de l'avis défavorable émis par le Conseil Central sur les 2 projets de loi portant réforme des retraites au regard, notamment, du dispositif de gouvernance du futur système universel qui met en péril le Guichet Unique de la MSA.

Selon le projet de loi, la gestion de la retraite par la MSA reposera sur une délégation de gestion consentie par la Caisse Nationale du Régime Universel mais sans garantie pérenne de la préservation

de la branche retraite par la MSA : la MSA a obtenu, avec le soutien de la FNSEA , des assurances verbales qu'elle resterait un opérateur par délégation de la caisse nationale du régime universel ; mais dans la mesure où la CNAV et les Carsat disparaissent, de même que l'AGIRC/ARCO, la MSA aurait tout intérêt à se voir confirmée dans son rôle par la loi, et non par des ordonnances à venir...

La MSA pense que son avenir passe par la reconnaissance de son rôle majeur dans la cohésion des territoires ; elle doit pouvoir se faire reconnaître comme le guichet unique de la ruralité. C'est sur cet axe de progrès que la CCMSA construit son argumentaire pour négocier la prochaine COG lui assurant des moyens de même niveau qu'actuellement, essentiellement redéployés sur le « front office »

F.E. BLANC rappelle les orientations de l'Institution inscrites dans son plan stratégique, Horizons 2025, qui fixe les 5 axes à développer dans la mandature à venir. Pour mieux faire connaître les atouts de la MSA sur les territoires, une stratégie d'influence est déployée avec la promotion d'un « LIVRE BLANC » portant sur les principales thématiques de la protection sociale et recevant l'appui de parlementaires et d'élus locaux.

A cet égard, le directeur général rappelle l'enjeu que représentent les élections pour l'Institution et notamment la nécessité d'obtenir un fort taux de participation, résultat qui servirait de socle à la négociation COG et permettrait de conforter notre capacité à convaincre.

A l'issue de la rencontre avec F.E.BLANC, la réunion s'est terminée par le repas offert au restaurant par la CCMSA.

Vous trouverez le procès-verbal complet de l'assemblée générale sur le site internet de l'association.
Rappel pour se connecter :
Ouvrir le site FNAROPA (www.fnaropa.fr)
En haut, à droite, dans « connexion adhérent », entrer votre nom de famille et comme mot de passe, votre date de naissance (jj/mm/aaaa) ; se connecter, puis aller sur « mon espace adhérent » et vous arrivez sur « accueil ADIR-MSA ».